

DÉPARTEMENT MUSIQUE

C.R.C Jacques Juteau - Année 2020 - 2021

Frais d'inscrition en sus de 17€ par élève pour toute inscription)

Tous les tarifs pour les non-Ermontois sont majorés de 30%

15 % de réduction appliquée sur la troisième inscription et les suivantes

20 % de réduction appliquée sur la quatrième inscription et les suivantes

La facturation considère les montants par ordre décroissant

Modalités de paiement

Paiement unique à l'inscription ou Paiement mensualisé par prélèvement bancaire

L'inscription est à l'année

Parcours découverte	2020 - 2021	2020 - 2021
5 ans	Ermontois	Hors Ermont -30%
Jardin des arts		
1h d'éveil artistique	160 €	208 €
6 ans (niveau scolaire : CP)		
30 minutes d'atelier découverte des instruments	248 €	322 €
Atelier découverte		
+ 1h de découverte de la Danse	355 €	462 €
A partir de 7 ou 8 ans		
1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4	Ermontois	Hors Ermont -30%
Année 1		
1h de Formation Musicale 1.1. + 1h de cours de pratique instrumentale en petit effectif ou 30 minutes de cours individuel (ou 30 minutes d'atelier découverte des instruments)	248 €	322 €
Année 2		
1h30 de Formation Musicale + 1h de cours de pratique instrumentale en petit effectif ou 30 minutes de cours individuel		
Années 3 et 4		
1h30 de Formation Musicale + 1h de cours de pratique instrumentale en petit effectif ou 30 minutes de cours individuel		
+ 1 cours de Pratique Collective obligatoire		
Après validation du Premier Cycle		
2.1 / 2.2 / 2.3 / 2.4		
1h30 de Formation musicale + 40 min. de cours de pratique instrumentale individuelle OU 1 heure de cours par groupe de 2 + 1 cours de Pratique Collective obligatoire (ou plusieurs - choix limité)		
À partir de 16 ans		
Débutant - durée 2 ans		
1h de formation musicale + 30 min. de cours de pratique musicale individuelle		
Intermédiaire - durée 2 ans		
1h de formation musicale + 30 min. de cours de pratique musicale individuelle		
Option 1 Avancé - durée limitée à 4 ans (également accessible après validation du Deuxième Cycle)		
1h de formation musicale + 40 min. de cours de pratique musicale individuelle		
Option 2 Intensif - durée limitée à 4 ans (également accessible après validation du Deuxième Cycle)		
1h de formation musicale + 50 min. de cours de pratique musicale individuelle		

Vu pour être annexé à la
délibération n° 20157 du 26/06/2020
ERMONT, le 29/06/2020

Le Maire,



Signature